

26 mai 2023 -16:48

Appartient à Conseil des ministres du 26 mai 2023

Provision interdépartementale attentats du 22 mars : financement des frais de justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des frais de justice du procès relatif aux attentats terroristes du 22 mars 2016.

L'organisation de ce procès a un impact énorme sur les crédits réguliers des frais de justice dans les affaires pénales, notamment en raison des nombreux frais d'interprètes et de traductions, des témoins étrangers qui doivent se déplacer en Belgique et des mois d'honoraires et de rémunérations des quelque 30 jurés (de réserve).

En vue du financement de ces frais de justice, le montant de 3.237.350, 66 euros sera dégagé de la provision interdépartementale relative aux attentats du 22 mars 2016 pour l'exercice budgétaire 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be